

Intervention de M. Gérard Larcher

Cercle Gaston Phoebus

Jeudi 26 avril 2012

Heureux d'être parmi vous pour parler chasse – ruralité dans la perspective de l'élection présidentielle. Deux sujets assez peu abordés et pourtant essentiels car c'est, d'une manière ou d'une autre, plus de 30 % de nos concitoyens concernés.

En termes de réalisations concrètes pour la chasse et la pêche, le quinquennat de Nicolas Sarkozy se conclut par un **bilan particulièrement éloquent** : loi sur les territoires ruraux, loi sur les armes, mais aussi lois Poniatowski et Martin-Bignon, avancées sur les gibiers migrateurs (bernache, eider, vanneau,...) aussi amples que **les données scientifiques le permettaient**.

En cinq ans, la chasse a été définie par le Parlement comme un « **instrument de gestion efficace de la biodiversité** », les chasseurs et les pêcheurs ont été reconnus comme protecteurs de l'environnement et **passeurs d'un savoir unique** sur la nature à destination des écoliers et des collégiens. Leur **contribution à l'entretien des biotopes**, notamment en zone humide, a été prise en compte en termes d'impôt foncier. L'élaboration d'instruments incontestables de mesure des populations de gibier en termes de méthodologie, de collecte et de diffusion des données, a progressé.

Les **détenteurs légaux d'armes de chasse ont été rassurés** sur l'acquisition, la détention et la transmission de ces armes. Vingt ans d'incertitudes et de textes inapplicables sont dorénavant derrière nous. Bref, en cinq ans, nous avons à la fois **conforté les fondements éthiques** de la chasse et **modernisé le droit cynégétique**.

Pourtant, ce bilan législatif, que tous les spécialistes de la pêche et de la chasse apprécient à sa juste valeur, n'a pas vraiment suscité toute l'adhésion qu'il méritait dans le monde associatif.

Les interférences et brouillages provoqués par la mise en place simultanée d'une nouvelle gouvernance nature (Grenelle – C.E.S.E. – Tables Rondes) expliquent sans doute cette incompréhension. **Chasseurs et pêcheurs se sont sentis trop exclus du processus et des organes consultatifs mis en place, considérés de haut par les technocraties, défavorisés dans la répartition des subventions publiques y compris de la plupart des Régions, niés dans leur vocation écologique et dans leur fierté même d'être chasseurs ou pêcheurs**. Et moi je revendique d'être chasseur et pêcheur !

On peut comprendre que les chasseurs, gens de passion, aient manifesté leur malaise avec une certaine rugosité. Mais les pêcheurs ont réagi de la même manière et pour les mêmes raisons sur leurs sujets spécifiques : microcentrales, anguilles, financement des structures associatives. Il importe donc d'**infléchir la gouvernance de la chasse et de la pêche** pour qu'elle reconnaisse mieux les mérites et les droits de toutes les parties prenantes, en fonction de leurs effectifs et de leurs réalisations, plus qu'en considération de leur exposition médiatique et de leurs tropismes procéduriers.

**La première menace** contre la chasse en France est celle de la contraction des territoires chassables. Le mitage croissant des zones rurales et périurbaines, la multiplication des zones à statut particulier (Natura 2000, réserves, parcs, trames...) et le développement des enclos doivent faire l'objet d'une réflexion d'ensemble. Il en va non seulement de l'avenir de la chasse en France mais aussi de l'avenir des espèces sauvages elles mêmes. Notre pays continue à gaspiller l'espace agricole. Il y va de l'avenir de l'agriculture et de l'espace rural lui-même.

**La seconde menace** ressentie par les chasseurs est celle de ne jamais avoir leur place vraiment reconnue dans l'organisation des pouvoirs publics. Chasseurs et pêcheurs ont en effet le sentiment persistant et bien ancré qu'aucun ministre ne prend véritablement à cœur la défense de leurs légitimes intérêts, qu'aucun ministre ne les comprend, qu'aucun ministre ne les respecte dans leur passion.

L'acclimation de la chasse au ministère de l'environnement n'a enregistré depuis près de 40 ans qu'un succès modeste : gestionnaires d'espèces communes sur des territoires banals, les chasseurs, comme aussi les pêcheurs, ne pourraient donc pas, par construction, collaborer efficacement à la conception de politiques de l'environnement avec des écologistes qui sont par essence des protecteurs d'espèces menacées sur des territoires à statut particulier !!

Comme l'hypothèse d'une tutelle de la chasse confiée à un ministère de la ruralité n'a pas prospéré, **il convient** sans doute d'en revenir à l'histoire ancienne et **de réintégrer à terme la chasse dans le giron du ministère** de l'agriculture. La nouvelle PAC, marquée par le « verdissement », peut offrir un cadre privilégié pour reconstituer une chasse naturelle au petit gibier dans un espace agricole où le souci de la performance trouvera à s'accorder avec le respect de toute la faune sauvage. C'est là ma position personnelle.

Cette évolution indispensable ne pourra s'opérer qu'à la condition **que la troisième menace**, celle des dégâts agricoles commis par le grand gibier, soit rapidement conjurée. Malgré les efforts significatifs déjà accomplis, il reste encore des points noirs à résorber. La logique de l'indemnisation a des effets pervers : elle augmente le prix de l'accès aux territoires et dissuade les vocations, elle fait naître des soupçons d'élevage extensif en contravention avec l'éthique cynégétique, elle provoque une croissance non maîtrisée des accidents de circulation, elle facilite la propagation de zoonoses, dangereuses pour le bétail et parfois pour l'homme.

Bien entendu, la maîtrise des dégâts de gibier n'implique **ni malthusianisme excessif**, les cervidés en forêt publique, **ni battues-tueries**, les sangliers en forêt privée. Mais elle appelle un renforcement de l'action du monde de la chasse.

**Ces trois menaces, peut-être plutôt ces trois défis, je les perçois physiquement en tant que chasseur** et je leur associe **trois indicateurs** : le nombre d'**équipages de vénerie** nous montrera que nous avons su préserver de grands espaces ouverts, l'abondance des **perdreaux** en plaine céréalière nous indiquera si le mariage de la chasse, de l'agriculture, de la biodiversité a été fécond, le **pourcentage de sangliers bien armés** nous prouvera que nous avons su mieux gérer les populations.

Comme vous le constatez, ce programme, que je porte auprès de Nicolas Sarkozy, est à la fois ambitieux et réaliste car, tous ensemble, nous devons cultiver le volontarisme et ne pas succomber au défaitisme émollient d'un déclin jugé inévitable.

Nous devons mieux valoriser nos atouts qui sont réels et nombreux. Je vous propose à titre d'exemple **trois pistes d'actions** qui devront figurer, sous une forme ou sous une autre, dans le programme que nous mettons au point.

1) La **première action** concerne le nécessaire **regroupement des forces vives de la chasse**. Nous avons le privilège, unique au monde, de disposer d'une structure associative puissante et d'un établissement public particulièrement compétent.

Mais, au lieu de capitaliser sur cet atout, nous avons parfois le sentiment que les bisbilles, les querelles de territoire, les initiatives parfois surprenantes de la tutelle, les doutes sur la passion cynégétique des « techniciens de l'environnement », tout cela l'emporte sur le positif, sur les belles réalisations de terrain. A l'heure où l'Agence de l'environnement et le Conseil de la biodiversité, voire les tables rondes, pourraient réapparaître, **nous devrions aller beaucoup plus loin que ne le prévoit le premier accord de partenariat O.N.C.F.S. – F.N.C.**, que je salue bien volontiers. **Oui, je le répète : plus loin.** Je pense que ce serait une faute politique que de dissoudre l'ONCFS dans une agence de l'environnement, le même raisonnement s'appliquant aux pêcheurs.

2) La **deuxième action** qui me paraît prioritaire est la **recherche d'alliés dans notre combat pour la ruralité et pour l'authenticité**. J'y ai longuement réfléchi. J'en ai discuté depuis trois ans avec les personnes concernées. Il me semble aujourd'hui stratégique de passer à la vitesse supérieure dans le regroupement des forces entre chasseurs et pêcheurs, pour commencer. Il y a tant de synergies potentielles, qu'elles soient philosophiques, organisationnelles ou financières, que nous serions bien coupables de ne pas les mettre en œuvre. Cela n'appelle pas de lois ou de décrets mais cela exige imagination et courage. Je sais que nous n'en manquons pas. Montrons-le.

3) La **troisième offensive** que je souhaite porter est celle de la **bataille des idées**. Longtemps la chasse est apparue comme menacée par la montée de la « deep ecology », de la croyance dans le retour automatique aux équilibres naturels dès lors qu'on ne chasserait plus. Aujourd'hui le retour à l'authentique, au « sauvage » (wilderness), à la viande de gibier, doit être souligné. Chasser est de moins en moins ringard. Et nos connaissances ont progressé. Aujourd'hui on sait, scientifiquement, que les chasseurs ne sont pas, loin de là, les principaux « dérangeurs » de la faune sauvage. Aujourd'hui on sait, scientifiquement, que les zones humides aménagées pour la chasse au gibier d'eau sont plus accueillantes en termes de biodiversité que les zones humides non entretenues par l'homme. Aujourd'hui on sait que le seul moyen de protéger le grand tétras dans les Pyrénées, c'est de le chasser très modérément. En effet, seuls les chasseurs entretiennent le biotope adéquat et maintiennent les espaces ouverts indispensables. Sauf à envoyer des fonctionnaires en altitude pour tondre la montagne et effaroucher les sangliers, ce qui serait quand même un comble par les temps qui courent... La même problématique s'impose dans de nombreux cas de figure, que ce soit en Écosse pour la grouse ou en Grèce pour la bartavelle. Vous l'aurez compris, nous avons tous les

arguments pour gagner la bataille des idées, pour peu que nous en ayons **la volonté et la foi**. En nous rappelant ce beau vers de Racine dans *Athalie* : « *la foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?* ».

### *La ruralité*

Le malaise rural existe, je l'ai rencontré. Je l'ai rencontré dans les 70 départements où je me suis rendu ces trois dernières années, au contact des élus locaux et des forces vives de l'économie locale.

Vue d'en haut, la situation apparaîtrait globalement favorable. Des mouvements démographiques encourageants : les urbains les plus aisés migrent vers les zones côtières, les moins favorisés vers l'intérieur de l'Hexagone. **Un prix de la terre et de la forêt** en constante progression : + **66 % pour les terres agricoles**, + **76 % pour les forêts** sur les 13 dernières années (en euros courants). Un bruit de fond sociétal valorisant l'espace, la nature, les petites communautés.

Vue du terrain, la réalité est plus difficile. Les zones rurales subissent à intensité élevée les conséquences de nos indécisions collectives : difficulté à conduire sur la durée une réforme raisonnable des structures communales, achevée depuis belle lurette chez nos voisins européens ; restructuration retardée puis accélérée – sans perception par la plupart des ruraux de la vision d'ensemble – des services publics (écoles, hôpitaux, maternités, tribunaux, casernes,... et là nous avons manqué de pédagogie sur le terrain) ; désespérance vis-à-vis d'une Europe jugée riche de normes (assainissement, déchets, agro-environnement,...) et pauvre en projets collectifs. Il y aussi l'accentuation de nuisances jusqu'alors présentes mais discrètes : incivilités, drogue, insécurité ; désertion des élites rurales traditionnelles qui n'ont plus le temps ou le goût de l'engagement politique (*j'y reviendrai*) ; sentiment d'un glissement continu vers des valeurs d'essence urbaine.

Il y a un véritable problème rural dans la France d'aujourd'hui, car les lignes ont bougé à vive allure : la population rurale (au sens INSEE) a augmenté près de deux fois plus vite que la population urbaine depuis plus de 10 ans. La frontière ville-campagne est chaque jour plus floue. Deux chiffres en témoignent : 95 % des Français sont sous l'« influence » d'une ville proche et 5 % d'entre eux – chiffre considérable – sont des néo-ruraux. Le décor est posé ; les conflits d'usage et de valeurs sont naturels dans cette tectonique des populations, génératrice de failles, de collisions et de subductions.

Les « Grenelle de l'environnement », « Tables rondes » et autre « Gouvernance nature » les ont ancrés dans la sensation désagréable de jouer **un rôle de cousins de province** (agriculteurs, chasseurs, sylviculteurs), d'invités de bout de table, par rapport aux représentants des associations politiques de protection de la nature : à ceux-ci tapis rouge, micros, postes et subventions, à ceux-là les rogatons. Amplifiée par des médias en phase avec les attentes urbaines, cette inégalité de traitement accentue leur repli sur des valeurs fortes qu'ils n'osent plus revendiquer : statut de l'animal, conception de la nature, gestion de la biodiversité, acte de chasse ou de pêche.

A la mode aujourd'hui !!

L'animal est sacralisé, prêt à entrer dans le Code civil comme sujet de droit ; la nature n'est plus un espace au service de l'homme mais un sanctuaire réservé à quelques grands prêtres ; la biodiversité doit s'autoréguler, quitte à laisser proliférer sangliers, corneilles et autres « nuisibles » (concept ringard bien entendu) ; l'acte de chasse ou de pêche est un acte de prédateur irresponsable, non l'acte de récolte récompensant une gestion avisée.

Je ressens donc comme une force intérieure puissante **la nécessité de refonder un pacte rural entre les Français pour le plus grand profit commun**. Les zones rurales ne sont ni des réserves, ni des terrains de jeu ou de promenade, ni des zones d'ortoirs de plus en plus éloignées des métropoles, ni un puzzle de jardins bio. Ce sont des territoires dont il convient de préserver les nombreuses spécificités et les prodigieuses richesses qu'ils peuvent offrir à l'ensemble de la communauté nationale.

Pour de multiples raisons, ceux que les sociologues appellent les « élites rurales traditionnelles » désertent progressivement les fonctions électives locales. Comme il est naturel et démocratique, ces places ont été prises par d'autres, qui n'ont pas la même relation avec la ruralité, la nature, sans parler de la fiscalité ou de l'urbanisme. En ce domaine comme dans d'autres, la politique de la chaise vide est la pire des politiques.

Quelques réflexions complémentaires
-------------------------------------

Ce qui me frappe à chaque fois à l'occasion de mes très nombreux déplacements c'est la grande diversité de nos territoires. Il n'y a pas de « modèle unique » : parler du monde rural, c'est en réalité parler de territoires divers, marqués par l'histoire, la géographie et, au quotidien, par des hommes et des femmes actifs qui les font vivre et se développer.

Assurer l'avenir du monde rural, c'est lui permettre de s'appuyer au mieux sur ses talents. Ces talents concernent deux sujets qui sont complémentaires : en effet, **sans accès aisé aux services publics et à la santé**, il est difficile pour un territoire de se développer économiquement. Inversement, **la présence d'un commerce de proximité** peut-être le moyen de maintenir l'accès à certains services publics et de soutenir l'activité de ce commerce, et donc sa pérennité.

Les élus ruraux connaissent bien cette question et sont au premier rang pour impulser et accompagner ce développement local. Ils sont les « architectes » du projet local, qui favorise le développement social et économique des territoires.

L'État a aussi un rôle important à jouer.

L'accord de partenariat intitulé « + de services au public », signé avec neuf grands opérateurs, a permis de démultiplier l'offre de services accessibles dans des lieux d'accueil uniques, et va dans le bon sens. Il faut aller plus loin.

En matière de santé, je suis convaincu que nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour assurer une répartition équitable des médecins sur le territoire. **La loi « hôpital-patients-santé et territoires »**, que le Sénat s'est attaché à enrichir, comporte beaucoup d'avancées en ce domaine.

Sur le plan économique, il nous faut encourager les projets fédérateurs. Là encore, des outils existent, tant au niveau local qu'au niveau national. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, a apporté aux agriculteurs de nouveaux moyens de se développer.

Le monde rural présente ainsi de nombreux atouts qu'il doit exploiter et, pour cela, il est essentiel de développer une culture de projet. Il est aussi essentiel que tous les intervenants œuvrent dans le même sens. C'est l'une des clés du succès.